

Saint Pierre du Mont, *Autrement*

Edito

→ Bulletin d'information de l'association
Saint-Pierre-du-Mont. Juin 2010 *Autrement* n°2

HUIT MOIS

Huit mois de mépris, de coups bas et de doute.
Huit mois de propositions systématiquement rejetées
Huit mois d'ignorance par les médias locaux.
Voici le prix que nous avons payé pour nous être opposés à un fonctionnement antidémocratique, avoir refusé de valider certaines pratiques, avoir osé reprendre notre parole.

Huit mois de rencontres avec les Saint Pierrois ;
d'écoute et de soutien de bon nombre d'entre vous.
Huit mois d'explications par rapport à notre position politique.
Huit mois de travail pour comprendre et analyser la gestion particulière de la commune.
Huit mois de réflexions pour un Saint Pierre Autrement.

Voilà le choix que nous avons fait par respect de notre électorat et pour que les valeurs d'une politique de gauche puissent à nouveau s'exprimer dans notre commune

Pendant huit mois nous avons mis en évidence une politique sans ambition, de court terme et basée sur des effets d'annonce. Nous avons dévoilé le véritable visage de l'opposition de droite embourbée dans ses contradictions et ses compromissions. Nous avons mis à jour l'opportunisme de certains qui considèrent le rôle de l'élu comme un tremplin pour leur ambition et non comme un engagement fort et durable envers les Saint Pierrois.

Pendant ces huit mois, nos positions d'élus responsables, ont été prises collectivement, après un long travail de réflexion et d'analyse des conséquences à court, moyen et long terme. Elles ont été dénigrées, critiquées car, semble-t-il, pas politiquement correctes.

Et ceci, pour quel résultat ?

Quelques exemples prouvent que nous avons eu raison de tenir bon :

Le projet de l'Ecole Primaire Mistral aurait-il débuté sans notre position ? Sûrement pas. Loin du projet initial de 2006, remanié dans l'urgence, il ne répond ni aux réels besoins des Saint Pierrois ni aux véritables enjeux du développement de notre commune...

Les véritables raisons de la modification du PLU auraient-elles été dénoncées sans nos interventions ? (voir article révision du PLU)

Ces huit mois ont été pénibles, difficiles, mais nous sommes restés là, fidèles à nos convictions de gauche, pour construire avec vous, un SAINT PIERRE AUTREMENT.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les élus de l'association « Saint Pierre du Mont Autrement »

Daniel CHEVALIER, Nicolas CHEVALIER, Myriam DEYRIS, Françoise DUBOURDIEU, Elodie ESCAFFRE, Eric FRICOT, Maryse GARRABOS, Claude MORIN, Miguel PALUS, Arlette TAPIAU-DANGLA, Nadine VIEMON.



La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 28 Juin.

Nos interventions seront visibles sur notre site (www.saintpierreaurement.com). N'hésitez pas à le consulter !

ENFANCE / JEUNESSE / SPORTS

Ce que l'on ne vous a jamais dit...

La présidence des commissions « Enfance-jeunesse et centre de loisirs » et « Jeunesse et sports » ont été subitement retirées à leurs présidents sans qu'ils en soient réellement informés. Ils l'ont appris sur le site de Saint Pierre du Mont.

Pourquoi de tels agissements ?

Leurs propositions, sans doute, ne convenaient pas pour la 6^{ème} commune landaise qui évolue allègrement vers les 10 000 habitants !

Elles reposaient :

- ▶ **sur une analyse des besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents,**
- ▶ **sur une réflexion et des propositions nouvelles :**
 - à propos de l'accueil de la petite enfance (les parents au travail sont de plus en plus confrontés à des horaires décalés),
 - pour une amélioration qualitative des garderies scolaires,
 - pour la prise en charge des ados,
- ▶ mais aussi **sur une nouvelle forme de pilotage** des services enfance jeunesse et sports.

Mais le Maire n'entend rien...

Aujourd'hui la politique « Enfance jeunesse » n'est portée par aucun élu à Saint-Pierre-du-Mont.

Et quand on ne s'occupe pas des jeunes en politique, ce sont eux qui s'occupent de nous !

QUARTIERS

La dominante, Lou Bénarit, Manot...

Quand logements sociaux riment avec ghetto !

Quartier de la Dominante, de Lou Bénarit, du Manot... Quand logements sociaux riment avec ghetto ! La seule réponse apportée par le Maire dans sa révision de PLU (Plan Local d'Urbanisme) en matière d'habitat social est la densification de ces logements sur ces 3 zones. Avec des taux de logements sociaux supérieurs à 50%, voir même proches des 100% pour le Manot et la Dominante (anciens Etablissements Labarthe et logements des gardiens de prison), on peut s'interroger sur les résultats d'une telle densification qui, selon les études d'urbanisme, ne sont favorables ni à la mixité ni à l'intégration sociale.



École élémentaire Frédéric Mistral

Imaginez l'école...

Vingt-quatre enfants seront accueillis à la rentrée scolaire prochaine dans les nouveaux locaux de l'école élémentaire Frédéric Mistral... Que disons-nous, pas dans les nouveaux locaux mais dans des préfabriqués ! Oui, vous lisez bien, les travaux ne seront pas terminés pour septembre prochain ! Promis pour le dernier trimestre 2010 et repoussés à 2011 lors du dernier conseil municipal par monsieur le Maire en réponse à notre interrogation.

Lors de la réunion de présentation du projet aux parents d'élèves inquiets et mécontents auxquels les élus présents ont dit qu'ils n'étaient pas là pour répondre à des questions mais pour présenter un projet acté ; les solutions suivantes ont été exposées : mise en place dans la cour actuelle de la maternelle d'un préfabriqué pour recevoir les enfants de CP, d'un préfabriqué pour les sanitaires, d'un autre pour la cuisine. Les repas seraient pris dans le réfectoire en travaux avec une bâche anti-poussière séparant l'espace, cela est totalement inadmissible !

La prise en charge des enfants pour les garderies du matin et du soir n'a pas été étudiée, aucune organisation n'est prévue concernant ce problème majeur : réponse des élus présents.

En résumé, il s'agit d'un projet conçu à minima : 2 salles de cours, pas de salle des maîtres, pas de salle informatique, sanitaires insuffisants, cour de récréation sans préau avec une forme irrégulière rendant impossible sa surveillance par un seul enseignant..... Mais une salle de 100 m² utilisable pour tous les manques !

En 2010, un poste d'enseignant sera transféré de l'école élémentaire du Biarnes vers l'école Frédéric Mistral pour l'ouverture d'un CP. Aucune assurance ne nous est donnée quant à l'ouverture d'un CE1 à la rentrée scolaire 2011. C'est une situation instable pédagogiquement pour des enfants qui se verront transférer dans d'autres établissements scolaires dès la 2^{ème} année.

Une fois de plus, nous constatons le manque de vision à long terme de la municipalité. Depuis de longs mois nous demandons qu'une concertation ouverte aux enseignants et aux parents d'élèves permette d'élaborer un projet à long terme qui assure l'accueil des enfants en toute sécurité et le travail des enseignants dans de bonnes conditions.

L'avenir est en jeu !

Lors du Conseil Municipal du 12 Avril dernier, il a été demandé à Monsieur le Maire de nous donner le détail des investissements prévus pour 2010. Soucieux de l'avenir et connaissant la situation de Saint-Pierre-du-Mont, nous avons demandé à être éclairés sur certains points. À vous de juger des réponses !

1°/ Quelles sont les solutions envisagées pour faire face au problème d'approvisionnement en eau potable qui se posera inévitablement dans les années à venir... **Monsieur Le Maire répond par un silence.**

2°/ Qu'est-il envisagé pour assurer, lors d'épisodes pluvieux importants, l'écoulement des eaux du Pouy vers le Biarnés ? Le projet existe depuis des années. Le maire le diffère. Pourquoi ? **Il nous parle d'un bassin d'orage sur le grand espace vert en limite du Pouy le long de l'avenue Kennedy.**

3°/ L'assainissement collectif a été amené à l'entrée du quartier de Menasse et la commune de Saint-Pierre-du-Mont se doit de proposer un programme pour assainir à terme ce quartier. **D'après Monsieur le Maire, cela n'intéresserait pas les habitants de ce quartier...**

4°/ Depuis 2002, toutes les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Celui-ci doit assurer le contrôle des installations dans les zones ne faisant pas partie du périmètre desservi ou à desservir, par l'assainissement collectif. A Saint-Pierre-du-Mont, ce service n'existe pas... Pourquoi ? **Monsieur Le Maire a décidé de ne pas le faire !**

Service Public, quel avenir ?

(Conseil Municipal du 15 Mars 2010)

Jusqu'où peut-on aller pour faire plaisir et s'allier à la droite ?

Lors de ce rendez-vous de mars, consacré aux orientations budgétaires, le problème est soulevé par les élus de droite. D'après eux « la subvention d'équilibre allouée à la crèche est trop importante....pour un service rendu à des gens pas dans le besoin...la crèche saint-pierroise est-elle indispensable ? »

A la « presque » surprise générale, la droite trouve une oreille attentive : Monsieur le Maire se pose lui aussi les mêmes questions !

Il évacue pour l'instant la fermeture de la crèche mais il trouve plein de bons sens cette intervention et vu le déficit d'exploitation, il estime que ce service municipal mérite d'être reconsidéré. Pour qu'une majorité aille dans son sens, il émet même des jugements de valeur sur les familles qui utilisent ce service.... « on entretiendra cependant les locaux parce qu'on en est propriétaire et qu'il y a plus de 20 ans que l'on n'y a rien fait » (à qui la faute) « mais on ouvrira un débat sur l'avenir et le maintien d'un tel service ».

Débat avec qui et sur quoi exactement ? On ne sait pas vu qu'en conseil municipal Monsieur le Maire n'a pas laissé s'exprimer ceux qui avaient un avis contraire et s'inquiétaient de tels raccourcis.

Où est passée l'éthique ? Qu'est devenu le dialogue ? La réflexion annoncée portera t-elle sur le fond ? Quelle politique petite enfance pour demain ?

Il nous est permis d'en douter, vu le niveau consternant du « débat » entr'aperçu !

Le saviez-vous ?

► Remboursez !

La Ville de Saint-Pierre-du-Mont a été condamnée par la Cour d'Appel de Bordeaux en Février 2008, au remboursement d'une subvention de 70.378,09 € versée par l'Etat au titre du Contrat de Ville et ce pour non respect de la Convention.

Nous ne risquons pas de l'apprendre, le Maire n'ayant jamais informé le Conseil Municipal...

► Crise du logement ?

La Directrice de la crèche lors de son départ à la retraite, a libéré le logement de fonction, rue de la Provence. Cette maison individuelle de Type 3 avec garage a été louée par Monsieur le Maire pour un loyer modique de 400 € à un particulier sans qu'aucun critère ne semble justifier cette attribution « préférentielle ».

Le Conseil Municipal n'a pas été informé... S'il fallait en plus se justifier chaque fois que l'on rend service aux amis !!!

Dettes communales

Vigilance !

Au 1^{er} Janvier 2010, le montant total de la dette que la Commune doit rembourser est de 763 764 €. Un emprunt de 3 700 000 € est prévu pour financer les travaux en cours et les opérations programmées en 2010. Si la totalité de cet emprunt est réalisée, cela multipliera la dette par plus de 5. Soyons vigilants.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Cette révision a été lancée après les élections de 2008. Elle a été justifiée par deux points essentiels.

Ouvrir la zone de Mont Alma à l'urbanisation de façon à permettre :

- la construction de nouveaux logements, notamment des logements sociaux et de respecter à échéance 2015/2020 le plan local d'habitat
- la création de nouvelles réserves foncières (les zones constructibles à l'actuel PLU se situant essentiellement sur le Manot, le Pouy près du lotissement Lou Bénarit et au Biarnes)
- la création d'un véritable poumon vert de 25 Ha dans ce secteur où l'urbanisation s'est développée depuis 10 ans

Permettre la réalisation de la zone d'activités de Loustaou Lubet derrière Intersport.

Les grandes orientations de cette révision ont été présentées au conseil municipal d'avril 2009 sans observations de la majorité ni de l'opposition.

Quelques mois plus tard, sans aucune concertation avec sa majorité, M. le Maire a décidé de modifier ces grandes orientations :

- en supprimant l'ouverture de la zone de Mont Alma à l'urbanisation (300 logements dont 150 sociaux auraient pu être construits sur un secteur d'environ 20 Ha)
- en augmentant le pourcentage de logements sociaux sur le Biarnes, le Manot, le Pouy au voisinage de Lou Bénarit, et sur Paillasse (casse Delage)
- en laissant en espace naturel le secteur de Mont Alma (ravagé par la tempête Klaus) au lieu de réaliser un grand espace vert ludique de 25 Ha, ouvert à tous, complémentaire de Menasse

Aujourd'hui la révision simplifiée du PLU : pourquoi deux procédures ?

Lors du dernier conseil municipal, M. le Maire a présenté le projet de révision simplifiée du PLU pour la zone d'activités de Loustaou Lubet. Notre position n'a pas changé : nous sommes favorables à la création de cette zone. Mais nous nous sommes abstenus, parce que d'une part, M. le Maire ne nous a pas donné les explications claires que nous demandions sur les problèmes de desserte routière de cette zone, et que d'autre part nous ne comprenions plus pourquoi la procédure de révision du PLU (lancée en 2008), était poursuivie.

Vidée de son contenu, elle se réduit en effet :

- au déclassement des zones constructibles de Sailhès : la création d'espaces boisés dans la zone de Sailhès sur des terrains propriété de la commune, actuellement constructibles qui auraient permis la réalisation de quelques dizaines de logements sociaux. Les éléments avancés par M. le Maire, lors du dernier conseil municipal, nous font entrevoir les raisons de cette décision : vendre ces parcelles au prix du terrain non constructible à l'acquéreur des 2 maisons de cette propriété léguée à la commune par les époux Labernède.
- à la densification du logement social sur les zones du Manot, Lou Bénarit, Biarnes et Paillasse.



Imprimerie Lacoste-Roque. Directeur de publication : Jean DUFAU.

A la recherche des pistes cyclables...

Un programme existe depuis des années, d'ailleurs inscrit à l'actuel PLU.

Pourtant en 2009, rien n'a été fait, et au Budget 2010 rien n'est prévu.

Il semble pourtant plus que nécessaire de créer ces pistes, notamment celle reliant les lotissements de la Forêt et Béziat jusqu'à Lareigne ou celle menant du Biarnes à la Tuilerie...

En matière d'urbanisme, il est avant tout nécessaire de passer de la parole aux actes.

Rejoindre « Saint-Pierre-du-Mont, Autrement »

association loi 1901

Nom : Prénom : Adresse mail :

Adresse : Code Postal : Ville :

Adhésion de base : 5 € Je souhaite faire un don de : €

Je joins un chèque bancaire à l'ordre de: « Saint-Pierre-du-Mont, AUTREMENT »

A : Le / / Signature :